COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU CCAS

SÉANCE DU 04 JUIN 2024 à 15h

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le QUATRE février à QUINZE heures, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Président.

Présents :
Jean-Marie NIGAY, Président, Christiane VAN BOXSTAEL, James MARECHALLE, Régis ROSELLE, Elu(e)s membre du CCAS, et, Guy DUPONT, Patrick GRARE, Dehiba MARTIN, membre(s) du CCAS

Absentes excusées :
Julie SPIRA,
Anne-Luce FUSZ,

Secrétaire : Christiane VAN BOXSTAEL

AIDE FINANCIERE PONCTUEL

L'assemblée délibère, à la majorité (CONTRE : Régis ROSELLE) ACCEPTER l'octroi de l'aide ponctuelle de 100 € à l'égard de Madame MACHADO.

Les membres de l'assemblée auraient aimé comprendre pourquoi une telle facture d'électricité et savoir la personne ne surconsommait pas en matière de chauffage.

C'est une des raisons pour laquelle certains membres de l'assemblée souhaiterait que Madame MACHADO soit reçu en mairie par le Président du CCAS et éventuellement d'autres membres intéressés du CCAS.

Fin de séance 16h

Le Président
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS
C.C.A.S.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355